



A Wallonie

MONT-SAINT-GUIBERT

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le/les demandeur(s) est/sont Madame Eléonore de Lichtervelde demeurant Rue Dries 126 à 1200 Woluwe-Saint-Lambert.

Le terrain concerné est situé Rue Gallée à 1435 Mont-Saint-Guibert et cadastré division 2, section B n°160A.

Le projet est de type : Construction d'un ensemble de 5 maisons unifamiliales, et présente les caractéristiques suivantes :

Construction d'un ensemble de 5 maisons unifamiliales

Dérogation - Art. R.IV.40-2. § 1er. 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ; –

Date affichage : 12/12/2019

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables du 17/12/2019 au 10/01/2020 de 8h30 à 12h et de 13h à 16h excepté le jeudi où les bureaux sont ouverts de 8h30 à 12h et de 16h30 à 19h à l'adresse suivante : MONT-SAINT-GUIBERT, Service Urbanisme, Grand'Rue 39, 1435 Mont-Saint-Guibert :

Les mesures particulières de publicité sont suspendues du 16 juillet au 15 août et du 24 décembre au 1^{er} janvier (Art.D.I.16§1^{er} du CoDT).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service Urbanisme, dont le bureau se trouve au 1^{er} étage de la Maison communale.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 17/12/2019 au 10/01/2020 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : MONT-SAINT-GUIBERT, Grand'Rue 39 à 1435 Mont-Saint-Guibert ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@mont-saint-guibert.be;